



LA LETTRE

Hiver 2007 numéro 44

Lettre d'information de l'association IHEDN Région Paris
École Militaire BP 41 - 00445 Armées - ihedn.paris@wanadoo.fr
Tel./Fax: 01 44 42 59 66 - Tel : 01 44 42 38 20 - <http://www.ihedn-arparis.org>

• Edito

Le 16 janvier 2007, l'Amiral DUPONT, directeur de l'IHEDN, a défini, dans une lettre de mission, les lignes essentielles de notre action. Il a déclaré, en s'adressant à chacun d'entre nous, que le rôle des auditeurs de l'AR 16 était important à plus d'un titre et qu'il comptait sur nous pour animer le réseau associatif de l'IHEDN. L'Amiral a insisté notamment sur les points suivants:

« Vous jouez tout d'abord, un rôle déterminant dans le recrutement des auditeurs. Partenaire privilégié de l'Institut, vous organisez un inlassable travail de terrain qui permet d'attirer un auditoire de qualité vers les différentes formations dispensées. Vous êtes aussi un formidable vecteur de diffusion de la culture de défense. En effet, chaque ancien auditeur a vocation à transmettre et convaincre. Votre action au sein des trinômes académiques prépare quant à elle les jeunes à affronter les défis de demain. Enfin, vous participez au débat stratégique global en étant force de proposition. Vos contacts locaux font des Associations régionales une précieuse source d'information pour l'Institut. Vos différents travaux alimentent le fonds documentaire et les publications de l'IHEDN ».

Ce message est un signe très fort de reconnaissance à tous les bénévoles que nous sommes, jeunes et aînés, pour les efforts que nous réalisons au service de la défense globale de notre pays dans un cadre européen. Il nous appartient désormais de le faire fructifier en accomplissant au mieux la mission qui nous a été confiée.

Conformément à cette mission, l'AR 16 a constitué des commissions de coordination pour mettre en œuvre un certain nombre de projets.

1 - La Commission comités d'études et sessions couvre les activités de réflexion. Elle a pour objet de suivre les travaux des comités d'études qui se penchent chaque année sur les projets proposés par l'IHEDN et le SGDN. Elle est chargée, le cas échéant, d'aider l'Institut dans l'organisation et le suivi des sessions régionales et des séminaires jeunes.

2 - La Commission formation couvre les actions de formation élaborées dans le cadre des trinômes

académiques ou vis à vis des correspondants défense et des élus locaux. Elle est chargée de représenter l'AR 16 dans le réseau des relais « intelligence économique » de l'UNION IHEDN et de participer à l'élaboration des programmes de formation destinés, dans ce domaine, aux principaux organismes (cabinets conseils et autres) qui sont en relation directe avec les entreprises.

3 - La Commission animation a pour objet d'organiser des conférences débats, des voyages d'études, des visites d'installations civiles ou militaires et des manifestations conviviales (dîner annuel, etc...). Elle organise chaque année une visite des principales installations militaires d'une région et prévoit, à cette occasion, de rencontrer les membres des autres Associations régionales, de manière à mieux connaître leurs activités.

4 - La Commission relations extérieures est chargée du rayonnement de l'Association auprès des responsables publics et privés, que ce soit auprès des entreprises, des organisations professionnelles ou des associations. Elle intervient en appui du travail réalisé par les trois autres commissions et peut contribuer à la mise en œuvre de projets spécifiques avec les organismes précités. Elle prévoit ainsi, d'être un relais auprès des entreprises et des organisations professionnelles pour les inciter à développer leur engagement citoyen et renforcer leurs liens avec l'IHEDN.

Nous vous invitons en conséquence, en votre qualité d'auditeur, à participer à nos travaux en rejoignant les commissions de coordination et/ou les comités d'études. Vous contribuerez ainsi, au développement de notre Association et au rayonnement de l'esprit et de la culture de défense en perpétuant le lien entre les auditeurs et l'IHEDN.

Dans un monde où les valeurs citoyennes sont sans cesse menacées par les dangers de la mondialisation et la montée des communautarismes, notre mission est essentielle. Elle permet, dans un esprit d'émulation réciproque, de développer la cohésion de notre pays et de transmettre aux générations futures les valeurs fortes qui nous unissent.

Merci pour votre engagement et bravo à tous pour votre action.

Pierre d'AMARZIT
Président de l'AR 16

INFO...INFO...INFO...
**Notre site est mis à jour
régulièrement. Entre chaque
parution de La Lettre, retrouvez-
nous sur :**
[http://www.ihedn-arparis.](http://www.ihedn-arparis)

• Agenda 2007/08

⇒20 avril

Ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe

⇒7 Juin 18h30 - Amphi Lacoste

« Défense deuxième chance, une expérience d'insertion sociale et professionnelle ». Conférence du Contrôleur Général des Armées Olivier ROCHEREAU, Directeur Général de l'Établissement Public d'Insertion de la Défense.

⇒21-23 juin à Brest

Visite des sites de la FOS en partenariat avec l'AR 7

⇒22-23 juin

Séminaire des auditeurs

⇒4 octobre

Journée des Présidents

⇒Octobre - Sortie annuelle

Visite d'automne en région Centre: base aérienne d'AVORD (Awacs et Mirage 2000); visite de BOURGES (cathédrale-hôtel Jacques Coeur); repas de cohésion avec les auditeurs de la région Centre (AR 7)

⇒23-24 novembre à Nantes

Forum des travaux des Auditeurs

⇒2 février 2008 – nos 30 ans

Grand dîner pour les 30 ans de l'AR 16

AVEZ-VOUS REGLE VOTRE ADHESION ?

50 Euros pour l'année 2007 à régler exclusivement par chèque postal ou bancaire à l'ordre de IHEDN-ARParis

PENSEZ A LA MISE A JOUR DE L'ANNUAIRE

L'annuaire 2006/2007 de l'Union-IHEDN vient de paraître. Il y a sans doute quelques erreurs. Merci de nous les signaler au plus tôt en retournant la feuille de mise à jour qui se trouve à la dernière page de l'annuaire (page 447). N'attendez pas pour nous transmettre vos nouvelles coordonnées.

• Politique de défense renouvelée

**PROPOSITIONS pour une POLITIQUE de
DEFENSE RENOVEE**

*Par le groupe d'étude du général d'armée(2s)
Daniel VALERY*

Le groupe d'étude

Par ses affectations et ses responsabilités le général d'armée (2S) Daniel VALERY a connu les différents moyens de nos armées et a pu, au fil du temps, noter l'évolution de leurs rapports avec les forces vives de notre pays. Le général Daniel VALERY a conclu sa carrière militaire comme Gouverneur Militaire de Paris et de la région Ile de France.

Depuis cette date il a approfondi sa réflexion sur les rapports de l'armée avec la société civile pour mieux faire comprendre les problèmes de défense à nos concitoyens et pour œuvrer à une meilleure intégration des armées dans la nation.

Cette démarche s'est notamment traduite par la production d'études et par son action au sein de divers organismes :

Il contribua ainsi, au sein du Conseil Economique et social, à plusieurs études et plus particulièrement au rapport sur «les formes civiles du service national» en octobre 1995. Il fonda le groupe de liaison G2S qui participe à la diffusion de l'information de défense. Il s'associa aux réflexions du Comité DAN (Défense Armée Nation) du CIC (Centre d'Information Civique) Il participa enfin, en juin 1999 à la création de l'association CIDAN (Civisme Défense Armée Nation) dont il fut le rédacteur de l'objet, défini par les statuts « contribuer aux réflexions sur le civisme, l'armée et les réserves – maintenir et développer les liens entre la Nation et son Armée – développer l'esprit de défense, » et y présida le conseil d'orientation et de développement

Le général VALERY anime un groupe de travail composé de Gérard LIORET, Rodolphe MONET, Quentin PERRET, Alexandre SCAGGION, Benoît TAMALET et Cindy THAI. Après avoir déjà proposé «réflexions sur la défense» en décembre 2004 et « la défense et le projet de constitution européenne » en avril 2005 ce groupe formule ses «propositions pour une politique de défense renouvelée».

Il nous a semblé particulièrement intéressant, avant les élections présidentielle et législatives, de diffuser ces propositions sur la défense.

*Gérard GAILLAT
Secrétaire Général ARP.IHEDN*

PROPOSITIONS POUR UNE POLITIQUE DE DEFENSE RENOVEE

Des perspectives d'avenir inquiétantes

Il y a quelques années, beaucoup évoquaient l'image d'un monde pacifié, où les conflits violents tendraient à disparaître et où les désaccords seraient résolus par la voie de la négociation. Cette illusion a aujourd'hui disparu. Chacune des crises internationales, qui pourrait porter sur le choix et les modalités des interventions ;

voit que le monde est et restera durablement dangereux. Tensions, crises et conflits ne cessent de s'y développer et d'engendrer des situations dramatiques.

Qui plus est, la mondialisation, si elle confère à nos sociétés ouvertes et développées des avantages incontestables, accroît dans le même temps notre vulnérabilité en affaiblissant la capacité de contrôle et d'action de nos Etats, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

De telles perspectives rendent indispensables la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de défense nationale appropriée permettant de prévenir les menaces et de s'opposer efficacement à toute forme d'agression; cette stratégie devra à l'évidence se fonder sur les solidarités européenne et atlantique.

La diversité des menaces potentielles

I- La prise en compte des menaces

Les situations qui peuvent mettre en cause la sécurité de la population et les intérêts majeurs du pays se caractérisent par leur grande diversité et les incertitudes liées aux conditions de leur apparition et à leur développement.

On peut distinguer d'une part les menaces indirectes qui, bien que n'étant pas dirigées contre le pays, peuvent, à terme, porter atteinte à ses intérêts majeurs (cas de la plupart des crises actuelles) et d'autre part les menaces directes, dirigées contre la communauté nationale elle-même.

Ces deux types de menaces ont des caractéristiques propres qu'il convient d'analyser et de prendre en compte pour leur apporter des réponses adaptées.

La nécessaire participation à la gestion des crises internationales

A- Les menaces indirectes.

Ces menaces s'expriment actuellement par une multiplication d'affrontements régionaux et locaux de nature et d'intensité variées. Elles font l'objet d'une attention permanente de la communauté internationale qui s'efforce d'en limiter l'ampleur et d'y mettre un terme dans les meilleures conditions.

Le traitement de ces crises est complexe et fait appel à

une combinaison d'actions diplomatiques, militaires, économiques, humanitaires... Il peut se traduire par une intervention de pays extérieurs légitimée par un mandat de l'ONU ou d'une autre organisation internationale à l'autorité reconnue.

Les pays participants définissent eux-mêmes la nature et le volume de leur contribution, qui, pour la plupart d'entre eux, est assez modeste et ne s'accompagne pas, en général, d'une forte implication de leur opinion publique.

La dimension militaire de la gestion de crise se limite généralement à des missions d'interposition, missions de casques bleus, mais peut exceptionnellement connaître des phases de combat d'une certaine intensité impliquant le recours à des moyens militaires puissants.

La France, l'Union européenne et l'Alliance atlantique se sont beaucoup investies dans la gestion des crises internationales. En particulier, l'Union européenne a acquis un savoir-faire reconnu par les progrès réalisés en matière de coopération et d'adaptation de son organisation et de ses moyens¹. Elle bénéficie en outre d'un crédit relatif en raison de son poids sur la scène internationale et de son attachement au multilatéralisme.

L'Union européenne se présente donc comme un acteur majeur de la gestion des crises internationales ; étant entendu qu'elle devra, pour les crises à risques d'affrontements sévères, rester adossée à la puissance militaire de l'OTAN ou plus précisément des Etats-Unis, seuls capables aujourd'hui d'actions de force importantes.

La communauté internationale se mobilise avec détermination dans la prévention et la résolution des crises, afin de maintenir et de rétablir la stabilité et la paix lorsqu'elles sont mises en cause. Son action mérite d'être améliorée à la lumière des retours d'expérience portant sur les actions de prévention, de stabilisation et de reconstruction.

Le monde occidental n'est pas à l'abri des menaces directes

B- Les menaces directes.

Les efforts de la communauté internationale pour contenir et résoudre la prolifération de crises régionales n'empêcheront pas que, tôt ou tard, le monde occidental fasse l'objet de menaces directes qu'elles qu'en soient l'origine et la forme. Les cibles peuvent en être les Etats-Unis, l'ensemble de l'Alliance atlantique, quelques pays européens dont la France ou encore la France seule. Les pays concernés devront alors s'attacher à discerner au plus tôt la montée d'éventuelles menaces et à contrecarrer toute agression par la négociation, la dissuasion et, s'il le faut, l'emploi de la force.

¹ Depuis 2003, l'Union européenne s'est ainsi engagée dans une quinzaine d'opérations d'intervention extérieure, principalement des missions de consolidation de la paix et de reconstruction.

L'agression directe peut exiger l'intervention rapide de moyens de combat puissants. Ceux-ci, aujourd'hui, existent principalement aux Etats-Unis; mais, dans le contexte international des années à venir, les priorités stratégiques des Etats-Unis ne leur permettront peut-être pas de s'engager instantanément et au niveau voulu au profit de pays européens victimes d'une agression d'une certaine ampleur. Il apparaît donc évident que ces pays doivent être en mesure de déployer des capacités de combat autonomes de réaction immédiate et susceptibles de faire face aux attaques dont ils sont l'objet dans l'attente d'un soutien complémentaire de la puissance militaire américaine.

L'insuffisance des réponses actuelles à ces menaces directes

De telles capacités, difficilement imaginables à l'échelle d'une seule nation, devront être envisagées dans un cadre européen. Mais l'Union européenne, qui a pris en charge la gestion des crises internationales, reste incompétente en matière de défense collective en raison des divergences de positions de ses Etats membres. Cette anomalie est d'autant plus regrettable que les deux types de situations ne sont pas de même nature et appellent des réponses différentes, tant dans le comportement des Etats concernés que dans les modalités d'intervention. En effet, en situation de gestion de crise, les Etats choisissent leur niveau de participation et les forces engagées peuvent être hétérogènes² et disposer d'un armement relativement sommaire. En revanche, en cas d'agression directe, l'Etat joue sa propre survie et doit engager des forces à forte cohésion, dotées d'équipements de haute technologie et ayant été entraînées au combat de haute intensité.

Les scénarios d'agression directe ne semblent aujourd'hui pas faire l'objet de l'attention qu'ils méritent. Ce désintérêt se fonde souvent sur des arguments simplistes et contestables : pour certains, la défense collective est essentiellement la responsabilité de l'OTAN, pour d'autres, la survie du pays est garantie par la vertu dissuasive de l'armement nucléaire national. C'est oublier que d'une part, la dissuasion nucléaire actuelle, pour fondamentale qu'elle soit, ne correspond pas à l'éventail des cas de figure envisageables et que d'autre part l'OTAN connaît une mutation profonde depuis l'effondrement du pacte de Varsovie, mutation qui l'éloigne quelque peu de sa vocation initiale de défense collective des membres de l'Alliance atlantique³.

C'est dire que les Nations européennes n'apparaissent

² A titre d'exemple, les forces déployées au Kosovo comptaient récemment 16 000 hommes de 35 nationalités différentes avec des rythmes de relève propres à chaque pays.

³ Le Sommet de Prague de novembre 2002 a entériné cette transformation, d'une part en élargissant l'OTAN à d'anciens membres du Pacte de Varsovie et en associant la Russie aux travaux de l'organisation, d'autre part en décidant la création d'une Force de Réaction Rapide dont la vocation est en réalité de faciliter la participation des membres européens de l'Alliance à la gestion des crises internationales.

pas, à l'heure actuelle, en mesure d'apporter de réponses satisfaisantes aux menaces d'agression directe dont on ne peut écarter l'éventualité.

Vigilance et anticipation : conditions premières d'efficacité d'une défense

C- La nécessité d'une posture d'anticipation

Il apparaît indispensable de chercher à discerner au plus tôt les germes de crises et de conflits pour pouvoir les traiter de la manière la plus efficace et la moins coûteuse possible. Cette exigence souligne l'importance du renseignement, de la diplomatie, de la coopération internationale et de la planification stratégique. Elle doit inclure les périodes d'après-conflit, qui sont souvent les plus délicates à gérer et peuvent comporter de sérieux risques de retour de la violence.

L'efficacité d'une défense se fonde d'abord sur une attitude de vigilance et un souci permanent d'anticipation, qui donnent les meilleures chances de prévenir les conflits potentiels et d'en réduire autant que possible les conséquences les plus désastreuses. Elle dépend ensuite d'une prise en compte satisfaisante des caractéristiques propres aux différents types de menaces envisageables.

La nécessaire adaptation de la politique de défense

II- Pour une adaptation des politiques de défense.

La situation actuelle de notre défense fait ressortir un certain nombre d'acquis positifs mais aussi de lacunes inquiétantes auxquelles il importe de remédier.

Il convient en premier lieu de souligner l'efficacité de la coopération et de la coordination transatlantique et européenne dans le domaine du renseignement, de la diplomatie, ainsi que dans l'harmonisation des organisations militaires et des procédures opérationnelles.

Dans le domaine de la gestion de crise, l'Union européenne a acquis une position de premier plan. Son crédit se trouve néanmoins limité par l'affichage de ses dissensions internes et l'absence d'une capacité de combat plus significative. Une telle capacité permettrait d'éviter un recours trop rapide aux forces américaines et, par voie de conséquence, le risque d'un affaiblissement de l'influence européenne.

Dans le domaine de la défense proprement dite, la non-automaticité d'un engagement de l'OTAN et des Etats-Unis laisse aux nations européennes la responsabilité de leur propre défense en cas d'agression.

Les nouvelles orientations proposées

Les améliorations à apporter à la situation actuelle doivent se fonder sur la convergence des visions, la coordination des politiques et la complémentarité des moyens des trois niveaux, national, européen et

atlantique. Mais il appartient aux Etats, premiers responsables de la sécurité de leur population, d'initier les adaptations nécessaires.

Dans cet esprit, la politique de défense de la France mériterait d'être infléchie par l'adoption des orientations suivantes :

– un rééquilibrage des efforts de défense par une meilleure prise en compte de la mission de défense proprement dite, en dotant le pays d'un minimum d'autonomie de décision et d'action fondé sur la capacité de mener un combat d'intensité élevé sur une certaine durée. Cette orientation entraînerait un ensemble de mesures concernant les effectifs, l'organisation, les équipements et l'entraînement. Elle devrait s'accompagner d'une rationalisation de l'effort actuellement consenti sur la – l'élaboration d'un noyau de puissance militaire d'Etats européens aspirant à une communauté effective de défense, dans l'esprit de la «coopération structurée» préconisée par le récent projet de Constitution européenne. La création de ce noyau comblerait en partie les lacunes de l'Europe en matière de défense collective et placerait celle-ci autant en véritable partenaire des Etats-Unis qu'en pôle reconnu d'un monde multilatéral ;

– la valorisation du rôle dissuasif de l'arme nucléaire en l'intégrant dans un concept stratégique global adapté aux nouvelles menaces ;

– l'implication des citoyens dans la défense de leur pays, implication indispensable et aujourd'hui manifestement insuffisante. Les actions en ce domaine devraient porter sur la formation civique de la jeunesse, le développement des réserves et une information régulière de la population sur la situation de la Nation ;

– la détermination de la France à jouer un rôle moteur dans les efforts visant à mieux coordonner et à approfondir les politiques de défense de l'Union européenne et de l'Alliance atlantique.

Si, au fil des ans, d'importants progrès ont été enregistrés dans la capacité de l'Alliance atlantique, de l'Union européenne et de la France à agir en commun, le concept de «défense» tend aujourd'hui à se réduire à celui, beaucoup plus limité, de « gestion des crises ». Cette évolution s'explique en partie par le fait qu'une agression directe contre la France ou ses alliés paraît peu probable dans l'immédiat ; chacun sait pourtant que cette éventualité ne peut être exclue. Il est donc impératif, eu égard aux risques encourus, que notre pays prenne davantage en compte les menaces contre sa sécurité physique, son indépendance stratégique et ses intérêts majeurs.

Notre politique de défense doit nous permettre de réagir aux situations d'urgence, de participer efficacement à la gestion des crises internationales et de nous prémunir contre des menaces plus lointaines mais plus directes. Le traitement de ces menaces doit être préparé à l'avance si

l'on veut éviter de tomber, le moment venu, dans des réactions d'improvisation potentiellement catastrophiques.

La politique de défense doit donc nous assurer une autonomie de décision et d'action suffisante. Son contenu dépendra de l'évolution prévisible de la conjoncture internationale, mais également de l'orientation que la nation choisira pour son avenir et donc du projet politique à long terme qui aura recueilli le soutien de la collectivité nationale et guidera l'action de ses gouvernants.

**NOUS SOMMES HEUREUX DE VOUS
PRÉSENTER LE RAPPORT DU COMITE 6 –
166^{ÈME} SESSION REGIONALE DE L'IHEDN – ILE
DE FRANCE PREPARE PAR JEAN-DIDIER
CAVALLO**

**Quelles contraintes pourraient
représenter pour les politiques
nationales, dans le futur, les dommages
irréversibles causés à
l'environnement ?**

Le besoin fondamental de l'espèce humaine est d'assurer sa survie et son développement au sein d'un modèle social favorable. Les modes de développement des sociétés humaines antérieurs à la révolution industrielle, associés à un faible accroissement démographique, n'avaient qu'un impact limité et local sur l'environnement et très peu d'impact sur l'environnement mondial. Les progrès technologiques mis au service de la dynamique de développement ont abouti à la révolution industrielle qui a permis progressivement la mise en place d'une dynamique de production et de consommation tout en favorisant les transports et la mondialisation.

1. La prééminence et les limites du modèle occidental

L'accroissement considérable de la démographie humaine dans toutes les parties du monde et la logique de plus en plus consumériste dans laquelle se sont engagées les sociétés modernes appellent à un recours de plus en plus important aux énergies et en tout premier lieu aux énergies fossiles. Le modèle de société dit « occidental » se généralise et a aujourd'hui gagné toutes les parties du monde et provoque la course effrénée des économies vers la croissance et la consommation dans l'espoir d'améliorer le bien-être des populations. Cette course à la croissance entraîne la course à des énergies peu chères et facilement accessibles comme le sont encore les énergies fossiles.

La formidable accélération du modèle de la société de consommation a occulté deux autres accélérations qui, survenues dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle,

s'avèrent néfastes pour l'avenir de ce modèle. La première est celle de la démographie qui entre les années 1960 et 2000 a vu doubler la population mondiale de 3,1 à 6,5 milliards d'habitants avec une perspective d'évolution à 8 milliards en 2025 et 9 milliards en 2050. Les ressources énergétiques fossiles ne sont pas à la hauteur de ce formidable accroissement. La seconde est celle du danger qui pèse sur l'écosystème du fait de l'utilisation massive d'énergies polluantes pour l'environnement. Le réchauffement climatique avec ses conséquences écologiques majeures n'en est que l'aspect le plus spectaculaire. Ces événements, désormais très médiatisés, reconnus par la plupart des populations et des dirigeants politiques, bousculent la représentation traditionnelle de l'avenir vu comme un horizon aux progrès illimités propice au « toujours plus ». L'homme a modifié en moins de cinquante ans la planète et maintenant c'est la planète qui va obliger l'homme à se modifier sous peine d'entraîner les générations futures vers un avenir inconnu et un environnement moins favorable au développement de l'espèce humaine.

2. Conséquences sur l'environnement

L'homme génère des dommages plus rapidement que les capacités d'absorption et de régénérescence de la nature. Les conséquences environnementales négatives du modèle de développement économique actuel sont de mieux en mieux reconnues. Cependant, même si quelques incertitudes persistent sur l'impact de ces dommages environnementaux, il faut avoir conscience qu'ils présentent une forte inertie et sont pour la plupart irréversibles ou difficilement réversibles à l'échelle temporelle humaine. L'épuisement des ressources naturelles sera à terme un problème auquel tous les pays, quelque soit leur niveau de développement, seront confrontés à plus ou moins longue échéance. Par ressources naturelles, nous entendons les sources d'énergie non renouvelables dites fossiles (pétrole, charbon, gaz), l'eau douce, la biodiversité des espèces animales et végétales et les métaux rares. Les pollutions créées par le développement des filières énergétiques, en particulier par la combustion des énergies fossiles et leurs rejets sont multiples et concernent tous les éléments de l'environnement et au tout premier chef l'air, mais également l'eau, les sols et la biomasse. Leur impact sur la santé humaine est significatif. Les rejets proviennent des transports, de l'industrie, des bâtiments et habitations, de l'agriculture, de la production et de la transformation de l'énergie et des déchets. Elles peuvent être localisées à certaines zones géographiques ou plus globales et avoir un impact mondial avec par exemple l'émission des gaz à effet de serre, principaux responsables d'un réchauffement climatique accéléré. Nous en découvrirons graduellement les conséquences par leur impact sur nos modes de vie et les décisions prises aujourd'hui engagent fortement les générations futures.

3. Les contraintes sur les politiques nationales dans le futur

Les évolutions climatiques et environnementales ont des intrications multiples et se combinent avec d'autres dynamiques notamment démographiques, sanitaires, sociales et psychologiques, économiques et énergétiques. Les dommages environnementaux irréversibles et leurs conséquences à plus ou moins long terme posent une problématique globale qui dépasse largement le niveau national. En effet, tous ces facteurs vont contribuer dans leur globalité à créer des contraintes multiples et interactives sur les politiques des différentes nations. S'il est vraisemblable que les pays développés ont la capacité de maîtriser leurs problèmes d'environnement sans contraintes majeures sur la croissance, les pays en développement auront beaucoup plus de mal à faire face à ces contraintes multiples, compte tenu entre autres, de la pression démographique, du développement économique et de l'urbanisation rapide. Les pays riches se sont affranchis des rythmes naturels et la question qui va marquer profondément toute politique à venir est que ceux-ci pourront difficilement imposer aux plus pauvres le rythme écologique alors que c'est le fait même de s'en être libéré qui les a enrichis. Aussi, le grand défi de demain sera la capacité à apporter une réponse anticipée globale et collective aux problèmes posés par l'équation développement/environnement et de mettre en place les mécanismes qui en assureront le respect par les différents acteurs étatiques. Les politiques à inventer, à orienter ou à intensifier devront nécessairement l'intégrer, tant au niveau national que mondial.

Les contraintes environnementales

La valeur écologique est de plus en plus une évidence fondamentale pour les politiques nationales des nations qui ont la capacité sociologique et économique de se projeter dans l'avenir. Les grands facteurs de sensibilisation et de prise de conscience sont le réchauffement climatique, les pollutions et la perte de la biodiversité qui de plus en plus vont tirer derrière eux la valeur écologique. Cependant, dans ces pays, les démarches engagées sont encore plus curatives (eau, gestion des déchets) que préventives (air, biodiversité) et nécessitent encore des efforts considérables. Dans les pays en développement, la prise de conscience peut être présente et exprimée au sein des populations qui vivent au contact de la nature, mais elle passe au second plan devant les impératifs de développement économique et l'environnement est encore souvent vu par les élites de ces pays comme un moyen d'attirer des capitaux touristiques

La contrainte d'adhésion

Pour engager une politique réellement efficace en termes de résultats sur un problème aussi crucial et universel que les dommages environnementaux irréversibles, l'adhésion de tous, politiques, acteurs économiques et particuliers est cruciale. Encore faut-il arriver à dépasser la simple adhésion et la traduire en actions concrètes. Si la sensibilité des Français aux thèmes environnementaux est élevée elle a encore du mal à se traduire dans les gestes quotidiens. Des résultats significatifs ont été

obtenus dans la lutte contre les pollutions industrielles sous l'effet de réglementations contraignantes, mais l'enjeu se situe maintenant de plus en plus dans la maîtrise des pollutions diffuses qui résultent essentiellement de l'impact de notre agriculture, du bâtiment et des comportements individuels et collectifs en matière de transport. Il faut donc que les politiques nationales, au delà des mesures réglementaires contraignantes et des campagnes de sensibilisation, trouvent des réponses et des incitations concrètes dans un esprit gagnant / gagnant pour engager l'ensemble des citoyens et des acteurs économiques dans une démarche vertueuse vis à vis de l'environnement. Le politique a un rôle essentiel dans ce domaine. Cependant, force est de constater la persistance d'une timidité dans la plupart des discours et surtout des actes concernant la préservation de l'environnement. La législation Française progresse moins rapidement que celle de ses voisins Européens. Pour obtenir une réelle efficacité, les politiques nationales devront sortir des attitudes frileuses et attentistes. La plus grande difficulté sera de faire partager le souci environnemental aux pays en voie de développement qui le mettent bien après leurs priorités économiques. Le poids des pollutions massives commence cependant à sensibiliser certains pays émergents comme la Chine. La lutte et la prévention des pollutions sont des contraintes globales qui doivent donc être largement présentes et intégrées dans les politiques d'aide au développement menées par les pays du Nord. Il sera capital d'imaginer des outils économiques et financiers pour faire du développement durable un atout pour les pays en développement et non pas une contrainte imposée aux plus pauvres. Dans un contexte de globalisation des échanges et humains, la dimension de solidarité des pays riches envers les pays en développement est une nécessité qui s'imposera aux politiques nationales.

Les contraintes sanitaires

C'est un besoin ressenti et un droit fondamental fortement exprimé dans les pays riches. Les populations supportent de plus en plus mal les conséquences sanitaires liées aux risques environnementaux provoqués par l'homme et identifiés comme tels. En termes de santé publique, le réchauffement climatique ou les pollutions de l'air et de l'eau auront un impact qui nous obligera probablement à revoir les axes prioritaires des stratégies nationales de prévention des risques sanitaires majeurs. A titre d'exemple, l'indignation créée en France par la lente réactivité des pouvoirs publics lors de la canicule de 2003 a fortement influé les politiques de santé menées les années suivantes et a largement contribué à favoriser la mise en place de mesures de prévention. Il en sera probablement de même pour les maladies respiratoires et les allergies liées à la pollution de l'air. Nous sommes entrés dans l'ère du principe de précaution. Dans les pays en voie de développement, ce besoin sanitaire, bien que ressenti par les individus est encore souvent vu comme hors de portée pour l'immense majorité des populations. Cette situation d'impuissance génère un certain fatalisme face à la maladie et à la mort qui se

réfugie parfois dans des pratiques religieuses. Les nations des pays en développement qui réussiront leur développement économique verront certainement émerger le droit à la santé comme une préoccupation majeure fortement exprimée.

Les contraintes démographiques

L'explosion démographique et le phénomène d'urbanisation sont des contraintes capitales toucheront essentiellement les pays en voie de développement avec une population jeune de plus en plus urbanisée, vivant dans des conditions le plus souvent médiocres dans les périphéries de grandes mégapoles. Il y aura accélération du phénomène d'exode rural et de l'urbanisation dans des conditions anarchiques avec 10 mégapoles de plus de 15 millions d'habitants aujourd'hui contre 22 en 2030 formées pour un tiers de bidonvilles. L'accès au mode de vie occidental et l'urbanisation de masses humaines de plus en plus nombreuses va générer une pression accrue sur les ressources énergétiques, alimentaires et hydriques dont l'inégale répartition est susceptible d'entraîner des conséquences déstabilisatrices pour les équilibres politiques régionaux et mondiaux, et bien évidemment environnementaux. La situation des pays riches est très différente, car pour la majorité d'entre eux, ils verront leur population vieillir et se stabiliser, voire décroître et leurs besoins en main-d'œuvre vont augmenter. L'émigration en provenance des pays en développement vers les pays riches sera dans le futur encore accentuée par ces déséquilibres démographiques et cristallisera la crainte des populations des pays occidentaux de voir affluer chez eux une immigration massive et anarchique. Ce besoin de maîtrise des flux migratoires deviendra de plus en plus fortement exprimé et poussera certainement les politiques nationales des pays riches à adopter de plus en plus le concept d'émigration « choisie » et non pas « subie ».

Contraintes économiques

La prise de conscience de la fragilité du modèle de développement économique mené sous sa forme actuelle, de son caractère éphémère et de la dilapidation du patrimoine écologique a conduit peu à peu à installer et à rendre populaire le concept de **développement durable** qui cherche à intégrer trois dimensions : le développement économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale. Notion en théorie planétaire, le développement durable influence encore beaucoup plus les pays du Nord que ceux du Sud qui ont de vraies réticences face à ce concept propagé par les pays du Nord. En effet, les normes élaborées dans les pays développés correspondent souvent à leurs besoins propres et risquent de devenir des barrières tendant à exclure les entreprises des pays en développement qui auront du mal à s'y conformer. Pour éviter cet écueil, il faut que les politiques nationales des pays riches s'accordent à favoriser le développement de méthodes et normes de développement durable adaptées à la situation des pays du Sud. Il s'agit de convaincre ces pays que le développement durable peut représenter une valeur

ajoutée et leur permettre d'accélérer leur croissance et d'améliorer leur niveau de vie. Cela peut se faire également à l'aide d'incitations fortes de la part des états et des organismes financiers internationaux. Le développement des énergies renouvelables en est un exemple. Malgré un avantage majeur en matière de protection de l'environnement, elles se heurtent à plusieurs obstacles dont le plus important est certainement économique. A l'heure actuelle et à l'exception de l'hydroélectricité et du nucléaire, les autres énergies non renouvelables sont peu ou pas rentables et souffrent encore de la comparaison économique avec les énergies fossiles du fait de coûts d'investissement et d'exploitation élevés. D'autre part la compétitivité des énergies renouvelables pourrait être dopée si on tenait compte des coûts externes des différentes énergies. Le coût des dommages environnementaux, des pollutions et des retraitements devra être intégré dans les politiques fiscales et dans les circuits commerciaux suivant le principe du « pollueur / payeur ».

Contraintes énergétiques

Les énergies fossiles présentent trois grands inconvénients : dépendance énergétique et donc politique vis à vis des pays producteurs, impact environnemental par modifications climatiques et pollution, réserves limitées. L'accès aux énergies dans une logique de croissance perpétuelle est devenue une contrainte majeure qui crée une spirale infernale et un constat d'inégalité : plus l'énergie est chère, moins les pays pauvres peuvent y accéder, et moins ils y ont accès, moins ils pourront sortir de cette spirale de la pauvreté et de la dépendance. Cette spirale, assise sur la nécessité d'avoir accès aux énergies, est une cause réelle de crises et de conflits. Dans ce contexte géopolitique, la recherche de la sécurité énergétique s'imposera de plus en plus aux politiques nationales comme une contrainte incontournable et les incitera à rechercher à la fois une meilleure maîtrise de la demande d'énergie et une diversification des ressources qui pourra jouer en faveur de la demande en énergies renouvelables afin de limiter la dépendance vis à vis des énergies fossiles et des pays producteurs. Cependant, une seule filière ne peut suffire aux besoins et il est nécessaire de recourir à la diversification des ressources en énergies renouvelables, ce qui augmentera d'autant plus les besoins de financement pour des énergies dont le coût de production est encore plus élevé que celui des énergies fossiles. L'énergie la moins polluante étant celle qu'on ne consomme pas, la maîtrise de la consommation d'énergie devient une nécessité incontournable qui repose sur plusieurs axes d'action : l'amélioration du rendement énergétique, la limitation des déperditions et la lutte contre le gaspillage aussi bien au niveau des gestes quotidiens des particuliers que des installations industrielles ou collectives.

Il faut donc des politiques nationales volontaires des pays grands consommateurs d'énergie pour encourager la diversification des sources d'énergie, développer ces nouvelles formes d'énergie (dont les énergies

renouvelables), les optimiser et maîtriser leur éventuel impact environnemental en s'appuyant sur des programmes conséquents de recherche et de développement.

4. Pour conclure

Marty HOFFERT, Professeur de physique à l'Université de New-York a très bien résumé l'énorme responsabilité qui pèse sur nos générations: « Imaginons un instant que quelqu'un débarque sur la terre dans quelques centaines de millions d'années et comprenne que des êtres intelligents ont habité cette planète pendant un moment et qu'ils ont tout simplement été incapables de gérer la transition entre l'état de chasseur cueilleur et celui de société hautement technologique. Et cela est tout à fait possible. » L'accélération des dommages environnementaux causés par l'homme dans le modèle de développement économique et énergétique actuel crée une grande incertitude sur l'avenir des sociétés du XXI^{ème} siècle. Nous n'avons que quelques dizaines d'années devant nous pour réagir et engager une dynamique vertueuse permettant de limiter, voire d'empêcher ces retombées néfastes du développement humain. Les contraintes pour répondre à ce défi sont multiples et intriquées. Les solutions existent et feront de plus en plus appel au génie adaptatif et technologique de l'espèce humaine et une nécessaire solidarité entre nations dans un monde de plus en plus global. Les politiques nationales devront s'adapter à ces contraintes et être capables de mettre en place collectivement les mesures qui permettront de mieux gérer les ressources naturelles de notre planète. Personne ne souhaite que la prédiction de Marty HOFFERT devienne une réalité.

Les Lundis de l'IHedn

« Ni Putes, Ni Soumises », un combat pour les valeurs républicaines ?

Madame Fadela AMARA

Présidente de l'association « Ni Putes, Ni Soumises »

Le 21 mai 2007 à 18h30

La Lettre de l'AR 16

Directeur de la publication : Pierre d'Amarzit

Rédacteur en chef : Caroline Gorse-Combalat

Comité : Jean-Dominique Caron, François-Georges Dreyfus.

E-mail de La Lettre: combalatc@free.fr

IHEDN - AR Paris (AR 16) BP 41 00445 ARMEES

E-mail du secrétariat : ihedn.paris@wanadoo.fr

Tél./Fax 01 44 42 59 66 Tel : 01 44 42 38 20